De la conciliation médicamenteuse par le pharmacien à la révision du traitement chez le patient âgé hospitalisé en service de chirurgie

Coralie Lo Presti[1], Delphine Sirgant[2], Patric Courtin[3] , Sylvie Pracchia [1]
1 Pharmacie, Centre hospitalier de Martigues
2 Chirurgie, Centre hospitalier de Martigues
3 Réanimation, Centre hospitalier de Martigues

Introduction

Chez le patient âgé, une polymédication est souvent liée à une polypathologie. Il existe néanmoins une corrélation entre le nombre de médicaments prescrits et la survenue d'effets indésirables et d'interactions médicamenteuses. La prescription est dite inappropriée quand le rapport bénéfice/risque est défavorable, souvent cause de iatrogénie médicamenteuse. Les patients hospitalisés en chirurgie au centre hospitalier de Martigues bénéficient depuis 2011 d'une conciliation médicamenteuse à l'admission. Afin de sécuriser leur prise en charge durant toute l'hospitalisation, une conciliation médicamenteuse à la sortie a été mise en place en février 2017 afin de favoriser une réévaluation des prescriptions.

Matériel et méthode

Etude prospective de mi février à mi avril 2017 chez les patients hospitalisés en Chirurgie, polymédiqués et/ou âgés de 65 ans ou plus ayant bénéficié d'une conciliation à l'admission et d'une conciliation à la sortie. Cette conciliation à la sortie était réalisée chez les patients présentant une prescription à l'admission jugée inappropriée par un pharmacien ou un interne en pharmacie (balance bénéfice/risque défavorable).

Rédaction prescription à l'admission (Médecin) → Recensement traitement habituel et comparaison à la prescription à l'admission (Interne en pharmacie) → Rédaction fiche d'intervention pharmaceutique si divergences ou si prescription inappropriée . Suggestion des réévaluations à effectuer (Interne en pharmacie) → Correction divergences non intentionnelles. et réévaluation de la prescription (Médecin)

Conciliation médicamenteuse à l'admission

Rédaction ordonnance de sortie en tenant compte de la réévaluation de traitement (Médecin) → Rédaction lettre de liaison destinée au médecin généraliste et au pharmacien d'officine synthétisant le traitement de sortie (Interne en pharmacie) → Délivrance au patient de la synthèse de son traitement de sortie + informations nécessaires par le pharmacien lors d'un entretien pharmaceutique (Interne en pharmacie)

Conciliation médicamenteuse à la sortie

Résultats et discussion

20 patients (78,4 ± 11,7 ans) présentent une prescription à l'admission inappropriée soit 20 % des patients conciliés à l'admission. 58 % d'entre eux sont des femmes.

Pourcentage de patients conciliés à la sortie par spécialité chirurgicale

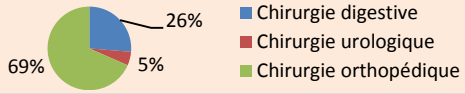

- 55 lignes de médicaments ont été modifiés (2,75 médicaments/ordonnance)
- 22 médicaments ont été remplacés (1,1 médicaments/ordonnance)
- 14 médicaments ont été supprimés (0,7/ordonnance)
- 19 ont été ajoutés (0,95 /ordonnance).

Pourcentage de médicaments réévalués en fonction de la classe pharmacologique

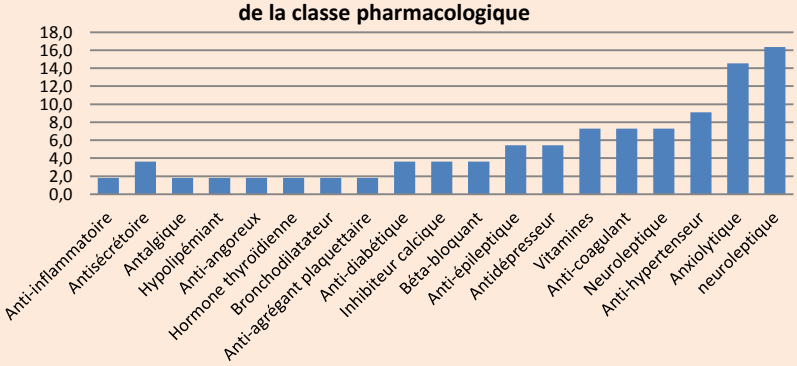

Proportion des causes d'arrêt de traitement

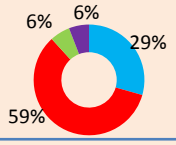

Une fiche d'intervention pharmaceutique est réalisée dans 100 % des cas et placée dans le dossier médical afin de suggérer aux médecins les modifications de traitements à réaliser. Dans 2/3 des cas, le recours à l'avis des médecins spécialistes présents dans l'établissement contribue à la révision du traitement via les consultations internes (cardiologues, gériatres, endocrinologues, infectiologues, psychiatres).

Un entretien pharmaceutique précise au patient les modifications de traitement réalisées. Des fiches conseils apportent de plus amples informations sur les médicaments les plus utilisés et les plus à risque chez le sujet âgé. Les modifications de traitement sont transmises par courrier au médecin généraliste et au pharmacien d'officine via la lettre de liaison et étaient cosignées par le médecin et le pharmacien.

Proportion des modalités de modifications de posologies

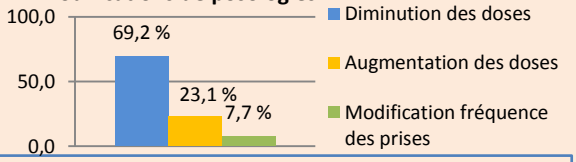

Conclusion

La présence quotidienne d'un interne en pharmacie en chirurgie favorise la révision des prescriptions chez le patient âgé. La conciliation de sortie permet d'informer le patient des changements de traitement réalisés pendant l'hospitalisation. Le lien hôpital ville est entretenu via la lettre de liaison et assure une transmission de ces informations essentielles entre les professionnels de santé sécurisant la prise en charge médicale du patient. La messagerie sécurisée en cours de déploiement devrait améliorer la transmission de ces données confidentielles entre professionnels.